

Convention de délégation du suivi-animation des Programmes d'Intérêt Général 2023-2024

AVENANT 2024

ENTRE

D'une part,

Le Conseil départemental de la Creuse 4 place Louis Lacrocq 23011 GUERET, représenté par Valérie SIMONET Présidente du Conseil départemental, conformément à la délibération de l'Assemblée départementale du 11 avril 2024 ;

ci-après dénommé « **le Département** »

ET

D'autre part,

Le Groupement d'Intérêt Public « Creuse Habitat » 12 Avenue Pierre Leroux 23000 GUERET, représenté par Christelle SARTIAUX Directrice, conformément à l'article 17 de la convention constitutive de celui-ci ;

ci-après dénommé « **Creuse Habitat** »

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : L'article 5 de la convention est modifié de la manière suivante.

Article 5 : Relations financières

Pour l'année 2024, Creuse Habitat estime le coût total prévisionnel de la mission à **619 000 €** réparti de la manière suivante :

* PIG Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne (PE-LHI) : 339 000 €

* PIG Autonomie : 280 000 €

Détail du financement dans le tableau ci-après :

Nature de la mission	PIG PE LHI	PIG Autonomie
Accueil et information	17 000 €	17 000 €
Animation	8 000 €	8 000 €
Coordination	18 827 €	18 827 €
S/Total 1	43 827 €	43 827 €
Repérage et diagnostic	Diagnosics énergie 103 250 € Diagnosics travaux lourds 47 670 €	Diagnosics autonomie 134 191 €
S/Total 2	150 920 €	134 191 €
Aide à la décision – Assistance technique, financière et administrative	Accompagnement des dossiers énergie 82 117 € Accompagnement des dossiers travaux lourds 42 900 €	Accompagnement des dossiers autonomie 82 746 €
S/Total 3	125 017 €	82 746 €
Suivi – évaluation en continu	19 236 €	19 236 €
S/Total 4	19 236 €	19 236 €
TOTAL GENERAL	339 000 €	280 000 €

Le Conseil départemental s'engage à verser deux acomptes au cours de l'année civile pour l'exécution de la mission. Un premier acompte de 50% sur le 1^{er} semestre et le second acompte de 30% sur le second semestre.

Le solde, quant à lui, sera versé en début d'année 2025, en fonction des dépenses réellement engagées en 2024 pour la réalisation de la mission.

Article 2 : Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux
Guéret, le

Pour le Département de la Creuse
La Présidente du Conseil départemental

Pour le GIP Creuse Habitat
La Directrice

Valérie SIMONET

Christelle SARTIAUX